



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 août 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-neuvième session

Point 62 de l'ordre du jour provisoire\*

**Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies  
pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés,  
aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires**

## **Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport est présenté en application de la résolution 68/150 de l'Assemblée générale sur l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique. Il actualise les informations contenues dans le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée à sa soixante-huitième session (A/68/341) et porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2014. Le présent rapport a été élaboré sous la coordination du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et se fonde sur les informations reçues du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de l'Organisation internationale du Travail, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, du Programme alimentaire mondial, de l'Organisation mondiale de la Santé, du programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, ainsi que sur des rapports rendus publics par l'Observatoire des situations de déplacement interne.

---

\* A/69/150.



## I. Introduction

1. En hausse pour la quatrième année consécutive, le nombre de réfugiés en Afrique<sup>1</sup> atteignait plus de 2,9 millions à la fin de l'année 2013, soit environ un quart de tous les réfugiés dans le monde. Si, en 2013, près de 168 500 réfugiés ont pu regagner leur foyer dans la dignité et la sécurité, le rythme des nouveaux déplacements a largement dépassé celui auquel des solutions durables sont identifiées. Au total, l'Afrique comptait environ 13 millions de réfugiés, d'apatrides et de déplacés internes, un chiffre qui devrait atteindre les 15 millions d'ici la fin de l'année 2014<sup>2</sup>.

2. Au cours de la période considérée, des situations d'urgence nouvelles ou de gravité croissante, déclenchées par une violence extrême et des atteintes aux droits de l'homme, sont survenues en République centrafricaine, dans l'est de la République démocratique du Congo, le nord du Nigéria et le Soudan du Sud. Le Coordonnateur des secours d'urgence des Nations Unies a décrété des situations d'urgence de niveau 3 à l'échelle du système<sup>3</sup> en République centrafricaine et dans le Soudan du Sud, en raison des déplacements internes massifs dans les deux pays et de l'afflux considérable de réfugiés vers les pays voisins, notamment au Cameroun, en Éthiopie et en Ouganda. Parallèlement, certains Somaliens, Rwandais, Burundais, Libériens, Érythréens et Congolais en situation de déplacement prolongé entamaient une deuxième, voire une troisième décennie d'exil.

3. Conformément à la longue tradition d'hospitalité et de solidarité du continent, les réfugiés ont continué de trouver asile et protection. Parmi les 10 pays qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés au monde, trois, le Kenya, le Tchad et l'Éthiopie, se trouvent sur le continent africain. Selon le HCR, il y a environ 2,9 millions de réfugiés en Afrique subsaharienne, venant pour la plupart de Somalie (778 400), du Soudan (605 400), de la République démocratique du Congo (470 300), de la République centrafricaine (251 900) et de l'Érythrée (198 700). Par ailleurs, de nombreux demandeurs d'asile et réfugiés ont été rapatriés de force dans leur pays d'origine, où leur vie est gravement menacée. Des obstacles dans l'acheminement de l'aide et des services humanitaires aux déplacés ont malheureusement été observés, y compris une insécurité permanente, des blocages bureaucratiques et administratifs, ainsi que des contraintes environnementales.

4. Malgré le solide soutien des donateurs, les fonds disponibles restent insuffisants pour financer les opérations en faveur des réfugiés, notamment dans les situations d'exil prolongé qui pâtissent d'un sous-financement chronique affectant toutes les opérations des organismes onusiens. À titre d'exemple, environ 40 % des ressources annuelles globales de l'organisation sont consacrées aux opérations du

<sup>1</sup> Pour les besoins du présent rapport, « l'Afrique » désigne l'Afrique subsaharienne.

<sup>2</sup> Sauf indication contraire, les chiffres concernant les réfugiés, demandeurs d'asile et rapatriés sont des chiffres qui ont été rendus publics par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR) à la fin de 2013. Les statistiques sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays proviennent du rapport de l'Observatoire des situations de déplacement interne, intitulé « Global overview 2014: people internally displaced by conflict and violence » ainsi que du Bureau de coordination des affaires humanitaires. Toutes les statistiques ont un caractère provisoire.

<sup>3</sup> Le Comité permanent interorganisations a défini une urgence de niveau 3 comme une crise humanitaire soudaine et majeure, déclenchée par une catastrophe naturelle ou un conflit, exigeant la mobilisation de tout le système.

HCR en Afrique, mais dans le contexte actuel de financement, la quasi-totalité des ressources sont affectées aux interventions d'urgence et aux programmes de protection continue, si bien qu'il ne reste que peu de moyens pour financer la recherche de solutions. Rien qu'en 2013, le HCR a lancé trois appels de fonds supplémentaires atteignant un montant total de 271,7 millions de dollars pour des urgences survenues en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Tchad. Basé sur l'évaluation des besoins globaux, le budget 2014 du HCR pour l'Afrique atteint pratiquement 1,9 milliard de dollars, en raison des urgences de République centrafricaine et du Soudan du Sud.

5. D'après le Service de surveillance financière du Bureau de coordination des affaires humanitaires, plus de 4,1 milliards de dollars de contributions ont été fournis en réponse aux 13 appels humanitaires interorganisations lancés en faveur de l'Afrique en 2013. Cela représente une augmentation de 600 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 30 juin 2014, 405,9 millions de dollars ont été alloués par le Fonds central pour les interventions d'urgence afin de financer des activités humanitaires vitales dans des pays africains. Environ 62 % de ce montant, soit 251 millions de dollars, ont été consacrés à 19 pays où vivent de nombreux réfugiés ou déplacés. Environ 192 millions de dollars versés par le fonds ont permis de remédier promptement à des crises qui se sont déclenchées ou aggravées rapidement, et 60 millions de dollars ont été consacrés à des programmes humanitaires dans des situations d'urgence médiocrement financées. Près de 27 % des fonds alloués aux crises provoquant des déplacements de population ont été consacrés à l'aide alimentaire et 16 % à l'assistance multisectorielle aux réfugiés. Les opérations menées au Soudan ont accaparé la majorité des ressources (48 millions de dollars) et les programmes humanitaires du Soudan du Sud (42 millions de dollars), de la République centrafricaine (27 millions de dollars) et du Tchad (23 millions de dollars) ont également reçu des montants substantiels.

## **II. Aperçu sous-régional**

### **A. Afrique de l'Est**

6. L'Afrique de l'Est, notamment la Corne de l'Afrique, demeure la sous-région du continent enregistrant la plus forte population de réfugiés, même si le nombre absolu de réfugiés et de demandeurs d'asile a baissé modestement, passant d'environ 2 millions à la fin de 2012 à 1,7 million à la fin de 2013. Si les événements du Soudan du Sud ont relégué au second plan la situation des réfugiés dans l'ensemble de la sous-région, le plus grand camp de réfugiés au monde (Dadaab, au Kenya) compte désormais près de 400 000 réfugiés. La Corne de l'Afrique accueille le plus grand nombre d'enfants non accompagnés ou séparés demandeurs d'asile, avec 4 600 cas répertoriés par le HCR, dont les deux tiers sont originaires du Soudan du Sud. Sur le plan régional, l'Afrique de l'Est accueille le plus grand nombre d'enfants réfugiés, qui représentent 60 % de l'ensemble des réfugiés. L'Ouganda, avec 60 % à 70 % dans certaines régions, accueille l'un des pourcentages les plus élevés d'enfants réfugiés. Sur un plan plus positif, des retours ont également eu lieu dans la Corne de l'Afrique avec plus de 36 000 rapatriements signalés en Somalie en 2013.

### **Soudan du Sud**

7. La situation des demandeurs d'asile soudanais dans le Soudan du Sud commence peu à peu à se stabiliser. Le ralentissement de l'afflux de nouveaux arrivants a permis de sortir progressivement de la phase d'urgence dans l'aide aux réfugiés. Dans l'État du Haut-Nil, le nouveau camp de Kaya a accueilli 18 000 réfugiés qui vivaient auparavant dans la zone inondable de Jamam. Dans l'État de l'Unité, le nouveau camp d'Ajuong Thok a été créé pour héberger les réfugiés transférés du camp de Yida, tandis que la présence d'éléments armés et les tensions croissantes avec les communautés d'accueil ont soulevé des problèmes de protection pour la majorité des réfugiés qui sont restés sur place.

8. L'état de la sécurité s'est très nettement dégradé lorsque la violence a éclaté à Djouba le 15 décembre 2013. En quelques semaines, des milliers de gens ont été tués ou blessés, et des centaines de milliers ont été déplacés. Malgré les efforts visant à mettre un terme au conflit, le Gouvernement et les forces de l'opposition ont continué de s'affronter. Plus d'un million de personnes ont été déplacées, auxquelles il faut ajouter plus de 370 000 réfugiés ayant fui vers l'Éthiopie, le Kenya, le Soudan et l'Ouganda<sup>4</sup>. La crise a également touché quelque 200 000 réfugiés soudanais dans le Soudan du Sud, dont la situation géographique isolée, associée à une insécurité persistante, entrave lourdement l'acheminement de l'aide humanitaire. Lorsque cela a été possible, l'acheminement s'est fait par voie aérienne, ce qui s'est traduit par une augmentation importante des coûts.

### **Soudan**

9. Le Soudan a accueilli près de 85 000 réfugiés sud-soudanais au cours du premier semestre de 2014. La protection et l'assistance n'ont pu être assurées en raison des problèmes d'accès et des contraintes environnementales. Dans les États du Kordofan méridional et du Nil bleu, on estime que 800 000 personnes nécessitant une aide d'urgence sont coupées de tout accès depuis 2011.

10. Au cours du premier semestre 2014, la détérioration de la sécurité dans les régions soudanaises du Kordofan méridional, du Nil Bleu et du Darfour a entraîné le déplacement de près de 440 000 personnes. Dans la région du Darfour, qui est touchée depuis 2003 par les déplacements prolongés de population, l'insécurité a entraîné le déplacement de 400 000 personnes supplémentaires en 2013 et de 322 000 en 2014. Ce qui nous amène à un total de près de 2 millions de déplacés dans la région du Darfour. Le rapatriement de déplacés dans le Darfour septentrional et le Darfour central n'a guère contribué à juguler l'augmentation du nombre de déplacés.

11. À Abyei, sur les 105 000 personnes déplacées en mai 2011, 44 000 le sont encore (20 000 dans la région d'Abyei et 24 000 dans le Soudan du Sud). Les combats dans le Soudan du Sud ont entraîné le déplacement de près de 3 000 personnes vers Abyei.

### **Somalie**

12. La recherche de solutions durables pour les quelque 1,1 million de déplacés et le million de réfugiés somaliens dans la région demeure un défi. Bien que, dans de

---

<sup>4</sup> En date du 28 mai 2014.

nombreuses régions somaliennes, les conditions ne soient pas encore propices à un retour volontaire massif, le 10 novembre 2013, les Gouvernements somalien et kényan et le HCR ont signé un accord tripartite, instituant un cadre juridique pour le rapatriement volontaire dans la dignité et la sécurité des réfugiés somaliens établis au Kenya. À la fin de l'année 2013, près de 3 000 réfugiés avaient exprimé leur intention de rentrer chez eux, et un projet pilote de rapatriement a été lancé, ciblant les régions où les hostilités avaient cessé. Pour trouver des solutions durables, le HCR a lancé, en novembre 2013, une initiative mondiale en faveur des réfugiés somaliens (Global Initiative on Somali Refugees) visant à renforcer la collaboration entre les pays hôtes, la Somalie, la diaspora somalienne, les donateurs et les experts. À ce jour, l'initiative a généré des approches novatrices qui encouragent l'autosuffisance.

### **Éthiopie**

13. Accueillant la huitième population de réfugiés la plus importante au monde, l'Éthiopie a continué de recevoir un afflux considérable de réfugiés, dont le nombre atteignait plus de 535 000 en mai 2014. Ils étaient majoritairement issus de Somalie, ainsi que du Soudan du Sud, de l'Érythrée et du Soudan. En raison des combats et de la pénurie alimentaire, quelque 173 000 Sud-Soudanais, dont plus de 60 % étaient des femmes et des enfants, sont arrivés dans la région éthiopienne de Gambella au cours du premier semestre de 2014. Les organismes humanitaires se sont affairés pour fournir sans tarder un accueil temporaire, construire de nouveaux camps, lutter contre la malnutrition aiguë et améliorer les piètres conditions d'hygiène et d'assainissement.

14. Après avoir atteint un pic au début de l'année 2013, le nombre de réfugiés érythréens arrivant à Tigray, au nord de l'Éthiopie, est resté élevé. Ils sont accueillis dans le camp de Hitsat, qui compte désormais 19 800 personnes. Le grand nombre d'enfants non accompagnés – près de 1 500 sont arrivés depuis le début de l'exode en 2008 – a suscité des problèmes en matière de protection, et le HCR a créé une équipe de travail regroupant plusieurs organismes pour garantir une réponse commune et coordonnée.

### **Kenya**

15. Le Kenya demeure le principal pays d'accueil du continent avec plus de 555 000 réfugiés et demandeurs d'asile à la fin du mois de mai 2014, venant majoritairement de Somalie, ainsi que d'Éthiopie, de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud. Au cours du premier semestre de 2014, près de 40 000 Sud-Soudanais ont afflué au Kenya, dont une forte proportion d'enfants non accompagnés. La surpopulation, les carences en matière d'eau et d'assainissement, et les taux élevés de malnutrition sont particulièrement préoccupants. Au cours du premier trimestre de 2014, un nouveau camp a été créé à l'extérieur de Kakuma afin d'accueillir ces nouveaux arrivants, tandis qu'à Dadaab, les réfugiés ont continué d'affluer en raison de la persistance du conflit dans le centre et le sud de la Somalie. Bien que des soins médicaux de base soient fournis aux réfugiés et que les systèmes de détection précoce des maladies aient été renforcés, le risque d'épidémie de méningite reste élevé au sein de ces communautés.

16. En mars 2014, le Gouvernement kényan a transféré tous les réfugiés somaliens installés en zone urbaine vers les camps de Kakuma et de Dadaab. Par la suite, il a

lancé une opération de sécurité ciblant les individus sans papiers d'identité. Plus de 2 000 personnes ont été arrêtées, parmi lesquelles des réfugiés et demandeurs d'asile. Le HCR et ses partenaires se sont efforcés d'obtenir l'accès aux détenus relevant de la compétence du HCR et de négocier leur libération. Parallèlement, les autorités ont transféré 850 réfugiés et demandeurs d'asile de Nairobi vers les camps de Dadaab et de Kakuma, et plus de 350 ressortissants somaliens ont été déportés vers Mogadishu.

### **République-Unie de Tanzanie**

17. La décision prise par le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie de naturaliser plus de 162 000 réfugiés burundais n'a pas encore été entièrement mise en œuvre. En juin 2014, plus de 2 000 descendants du groupe ethnique Wazigua, considérés comme des Bantous somaliens, ont obtenu la citoyenneté.

### **Ouganda**

18. Après l'irruption du conflit au Soudan du Sud en décembre 2013, l'Ouganda a accueilli plus de 100 000 réfugiés sud-soudanais et cinq nouveaux centres de réfugiés ont été créés. Dans ces nouveaux centres, comme dans le reste du pays, les réfugiés reçoivent, en accord avec les communautés hôtes, des petites parcelles favorisant leur autosuffisance. En 2013, l'Ouganda a également enregistré une forte augmentation du nombre de réfugiés issus de la République démocratique du Congo, avec pratiquement 30 000 nouveaux arrivants, et les a transférés vers le centre de Kyangwali peu de temps après leur arrivée.

## **B. L'Afrique centrale et les Grands Lacs**

19. La violence en République centrafricaine a déclenché des mouvements à l'échelle sous-régionale, car le pays accueille depuis longtemps des centaines de milliers de migrants venus du Cameroun, du Tchad et d'ailleurs. Bon nombre d'entre eux ont fui la violence avec l'aide de leur pays d'origine et des organisations internationales. Les pays d'accueil identifient actuellement les ressortissants qui rentrent chez eux, bon nombre étant partis depuis plusieurs générations, et leur délivrent des pièces d'identité. Le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'autres organisations aident les gouvernements d'accueil dans la procédure d'enregistrement afin de savoir de quels documents les réfugiés ont besoin. Si quelques réfugiés sont retournés en République démocratique du Congo (3 507) et au Rwanda (7 305), la région se distingue par une instabilité permanente et un grand nombre de personnes en situation d'exil prolongé, comme au Tchad et en République démocratique du Congo.

### **Tchad**

20. Depuis décembre 2013, en raison de l'escalade de la violence en République centrafricaine, 100 000 personnes ont été contraintes de fuir vers le Tchad, dont 14 000 réfugiés, ainsi que d'ex-migrants tchadiens et des ressortissants de pays tiers. Actuellement, environ 61 000 ex-migrants et ressortissants de pays tiers vivent dans des sites de transit et dépendent exclusivement de l'aide humanitaire. Malgré la fermeture de la frontière, en mai 2014, des réfugiés continuent d'affluer au Tchad et viennent s'ajouter aux 67 000 réfugiés centrafricains qui avaient déjà demandé asile

en 2003, ainsi qu'aux quelque 340 000 réfugiés soudanais et aux 1 500 réfugiés nigériens arrivés au milieu de l'année 2013. Afin de soutenir les populations en exil prolongé, les organisations humanitaires préconisent de les inclure dans les programmes de développement nationaux et, dans certain cas, de les réinstaller sur place.

### **République centrafricaine**

21. Depuis décembre 2012, la violence et l'instabilité en République centrafricaine ont provoqué le déplacement de près de 900 000 personnes à l'intérieur même du pays ainsi qu'au-delà de ses frontières vers le Cameroun, le Tchad, la République du Congo et la République démocratique du Congo. La situation s'est aggravée, en décembre 2013, avec la généralisation de la violence et de nouveaux déplacements. En juin 2014, les combats entre Sélékas et anti-Balakas ont provoqué le déplacement de près de 536 500 personnes à l'intérieur du pays, dont plus de 20 % ont été dispersés sur 43 sites à Bangui. Alors qu'on comptait déjà quelque 250 000 réfugiés centrafricains dans la région, 144 700 de plus se sont enfuis vers les pays voisins, bon nombre d'entre eux arrivant dans un état de malnutrition et de traumatisme psychologique graves. La majorité, soit plus de 100 000, a cherché asile au Cameroun. Le piètre état de santé des réfugiés, dont la plupart avaient marché pendant des semaines avant de parvenir en lieu sûr, a engendré un taux de mortalité élevé chez les enfants de moins de 5 ans pendant les premières semaines de l'urgence. L'intensité de la violence et la rapidité de l'afflux ont submergé les organismes humanitaires sur le terrain, notamment au Cameroun.

22. À l'intérieur de la République centrafricaine, l'insécurité générale a considérablement entravé l'acheminement de la nourriture et les activités de protection et de soins. En mars et avril 2014, des organismes humanitaires ont aidé des milliers de déplacés provenant de sites de la capitale à se réinstaller dans des zones plus sûres du pays.

### **République du Congo**

23. Le rapatriement librement consenti de réfugiés du Congo vers la République démocratique du Congo a démarré en mai 2012 et on comptait quelque 109 000 rapatriements en décembre 2013. En date de juin 2014, il restait dans le pays 43 533 réfugiés de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo. On estime que le Gouvernement a expulsé près de 100 000 personnes vers la République démocratique du Congo, même s'il a affirmé que ces expulsions ne concernaient pas les réfugiés et les demandeurs d'asile.

### **République démocratique du Congo**

24. Plusieurs opérations humanitaires complexes ont été lancées pour répondre aux déplacements forcés tant en République démocratique du Congo qu'à travers les frontières. Entre décembre 2013 et la fin de la période considérée, plus de 60 000 réfugiés fuyant la République centrafricaine ont trouvé refuge dans les provinces de l'Équateur et Orientale, venant s'ajouter aux 131 755 réfugiés vivant déjà dans le pays. Environ 30 % des arrivants ont choisi de rester dans les communautés d'accueil, tandis que d'autres ont déménagé dans de nouveaux camps. Parallèlement, un grand nombre de personnes ont fui le conflit et les atteintes aux droits de l'homme dans l'est du pays, cherchant refuge au Burundi, au Rwanda et en

Ouganda. On estime que 2,6 millions de personnes sont toujours déplacées dans le pays, dont plus de 65 % dans le Nord et le Sud-Kivu, et que près de 440 000 étaient déplacées en raison des attaques de l'Armée de résistance du Seigneur. Des actes de violence sexuelle et sexiste continuent d'être largement perpétrés.

### **C. Afrique de l'Ouest**

25. La sous-région a accueilli plus de 366 000 réfugiés et demandeurs d'asile, tandis que le nombre de déplacés à l'intérieur de leur propre pays a également augmenté. La sécurité s'est détériorée dans l'ensemble de la sous-région, notamment dans le nord du Mali et au Nigéria, limitant l'accès humanitaire et les activités de protection et d'assistance. Près d'un tiers des réfugiés de la sous-région sont des déplacés de longue date.

#### **Côte d'Ivoire**

26. À la mi-2013, près de 82 000 réfugiés déplacés en raison des violences postélectorales de 2010 en Côte d'Ivoire avaient quitté les pays voisins pour retourner chez eux. Environ 21 000 déplacés à l'intérieur du pays sont également revenus en 2013, malgré les difficultés persistantes, notamment l'insécurité et l'absence de logements, de services de base et de moyens de subsistance.

#### **Mali**

27. À la mi-2013, les violences perpétrées par les forces armées ont obligé près de 175 000 réfugiés maliens à s'enfuir vers le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger. L'intervention humanitaire régionale a privilégié la santé et la nutrition, la sécurité alimentaire, le logement, l'eau et l'assainissement, et le renforcement de la résilience face aux vagues de sécheresse récurrentes. Une stratégie de retour et de réintégration des réfugiés maliens a été mise au point, ce qui a facilité la signature d'un accord tripartite entre le Mali, le Niger et le HCR en mai 2014. Le Gouvernement a indiqué que près de 28 000 personnes étaient déjà retournées dans le nord du Mali, bien que la situation ne soit pas encore propice à des retours massifs.

#### **Nigéria**

28. Compte tenu de la précarité de la situation sur le plan de la sécurité dans les trois États du nord du Nigéria, l'état d'urgence a été décrété le 14 mai 2013, suivi de déploiements militaires, de couvre-feux et de restrictions d'accès pour les organismes humanitaires. La situation a provoqué le déplacement de centaines de milliers de personnes; près de 50 000 ont fui au Niger, 24 000 au Cameroun et 1 500 au Tchad. Au total, environ 60 000 réfugiés ont été répertoriés et reçoivent une aide de base. Une évaluation interorganisations a révélé que près de 650 000 personnes avaient été déplacées à l'intérieur des États touchés par l'insurrection de Boko Haram.

### **D. Afrique australe**

29. En Afrique australe, la population de réfugiés et de demandeurs d'asile est demeurée quasi-constante en 2013, avec 135 542 réfugiés et 278 633 demandeurs



d'asile à la fin de l'année. Grâce à l'intégration locale d'ex-réfugiés angolais en Zambie et en Namibie et aux rapatriements réalisés en 2012, ainsi qu'aux retards enregistrés pour l'ultime vérification des ex-réfugiés angolais dans les provinces de Bas-Congo et de Katanga en République démocratique du Congo, on a observé une nette diminution du nombre de cas de rapatriements, passant d'environ 20 000 à la fin de 2012 à seulement 1 700 à la fin 2013. En Afrique du Sud, où la plupart des réfugiés vivent en zone urbaine, les épisodes de violence xénophobe se sont poursuivis, malgré les efforts déployés pour promouvoir la tolérance. Pour de nombreux autres pays d'Afrique australe dont la population de réfugiés est peu nombreuse, la situation générale reste pratiquement inchangée en termes de protection.

### **Angola**

30. D'après les chiffres du Gouvernement, plus de 20 300 demandeurs d'asile et 23 400 réfugiés résident en Angola. Près de la moitié des réfugiés qui sont arrivés de la République démocratique du Congo à la fin des années 1970 sont dans une large mesure autonomes. Le Gouvernement angolais et le HCR examinent la possibilité d'intégrer officiellement ce groupe à l'échelle locale.

### **Mozambique**

31. Le Mozambique a créé un environnement très propice à l'autosuffisance des réfugiés, lesquels bénéficient d'une grande liberté de mouvement ainsi que d'un accès à l'emploi. Au total, 1 101 tonnes métriques de produits agricoles ont été produites par des réfugiés résidant dans le camp de Marratane, aussi bien pour leur propre usage que pour la vente.

### **Afrique du Sud**

32. L'Afrique du Sud était le troisième pays au monde en termes de demandes d'asile, avec 70 000 demandes en 2013. La majorité des demandes ont été déposées par des Zimbabwéens, des Somaliens et des ressortissants de la République démocratique du Congo. Le nombre total de réfugiés reconnus dans le pays est de 66 000, soit près de la moitié de tous les réfugiés de la sous-région.

## **III. Protection**

### **A. Systèmes nationaux en matière d'asile**

33. Pendant la période considérée, les pays d'asile africains ont, dans une large mesure, maintenu leurs frontières ouvertes et continué d'octroyer le statut de réfugié aux personnes qui avaient besoin d'une protection internationale. Cependant, l'augmentation du nombre de demandes et la détérioration des conditions de sécurité ont rendu la situation difficile en termes de protection, si bien que certains pays ont réagi en appliquant plus strictement leur politique de cantonnement. Bien qu'ils comprennent les impératifs de sécurité des gouvernements, le HCR et ses partenaires ont continué à manifester leur opposition afin que le cantonnement ne devienne pas la norme.

34. En 2013, la Commission nationale d'éligibilité de Djibouti a repris son travail pour aider à renforcer le système national d'asile. Parallèlement, le Gouvernement ougandais développe actuellement une politique concernant les réfugiés urbains qui devrait améliorer la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile urbains. L'Angola et le Swaziland sont en train d'élaborer une nouvelle législation relative aux réfugiés.

## **B. Protection des individus ayant des besoins spécifiques**

35. Des évaluations participatives prenant en compte les facteurs d'âge, de genre et de diversité demeurent essentielles à l'élaboration des plans opérationnels du HCR. Les stratégies et les programmes régionaux s'appuient sur un travail de partenariat avec les personnes relevant de la compétence du HCR dans lequel sont intégrés les critères d'âge, de genre et de diversité.

36. Un cadre régional pour la protection des enfants réfugiés sud-soudanais et soudanais, qui représentent 65 % des réfugiés de ces pays, a été mis au point par le HCR et des organisations non gouvernementales, et guide les acteurs opérationnels dans une réponse coordonnée et hiérarchisée. Dans le Soudan du Sud, le groupe de protection de l'enfance s'est efforcé de venir en aide à 42 000 enfants et adolescents, notamment avec la création de 45 espaces destinés aux enfants, la mise à disposition d'un soutien psychologique et l'éducation de la communauté. En Somalie, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a aidé quelque 1 600 enfants autrefois enrôlés dans des forces ou des groupes armés à réintégrer leur communauté. Le HCR a également lancé un projet sur trois ans intitulé « Live, Learn, Play Safe » (Vivre, apprendre et jouer en sécurité), qui sera mis en œuvre en Éthiopie, en Égypte, au Soudan et au Yémen pour répondre aux besoins des enfants non accompagnés et séparés. Cette démarche novatrice qui vise à limiter les risques associés aux mouvements secondaires soutient la création de dispositifs de prise en charge appropriés, offre de nouvelles possibilités en matière d'éducation et de moyens de subsistance, facilite le regroupement familial et améliore les services de base.

37. Suite à l'adoption de mesures législatives aux conséquences négatives et à des actes de violence survenus par la suite dans plusieurs pays, le HCR a renforcé l'identification et le suivi des questions de protection concernant les lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexués dans la région. À l'échelle nationale, les bureaux examinent les besoins, les capacités de réponse et les lacunes, dans le but de mettre en place des procédures uniformes afin de répondre aux besoins spécifiques de ces personnes.

38. La création d'espaces physiques dans lesquels elles sont en sécurité fait partie des initiatives visant à améliorer la protection des femmes réfugiées. Le recours à des services mobiles a permis de fournir une aide psychosociale aux femmes ayant survécu à des actes de violence sexuelle ou sexiste. Dans le domaine de la prévention, des sessions de formation et de sensibilisation ont été proposées aux résidents des camps, comme au camp de Kigeme, au Rwanda, où 25 000 femmes et enfants, et 10 000 hommes ont bénéficié de l'action de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui a également organisé des séances destinées aux fonctionnaires gouvernementaux et aux militaires. Au Mali, 2 839 militaires ont suivi une formation d'ONU-Femmes

sur les droits des femmes et des enfants dans les situations de conflit et ont reçu des informations sur la violence sexuelle et sexiste.

### **C. Enregistrement et pièces d'identité**

39. Au Soudan, l'enregistrement commun des réfugiés et des demandeurs d'asile qui a démarré en avril 2013, à Khartoum, a permis d'évaluer les populations de réfugiés et de demandeurs d'asile urbains et de faciliter leur accès à des papiers d'identité et la détermination du statut de réfugié. Au Kenya, le renforcement des capacités est en œuvre pour permettre au Gouvernement d'assumer ses responsabilités en matière de détermination du statut de réfugié et au Malawi, l'enregistrement biométrique a fait son apparition en décembre 2013.

40. L'enregistrement universel et gratuit des naissances demeure une priorité dans toute l'Afrique. Un appui a été fourni pour aider les gouvernements à mettre en place des systèmes d'enregistrement des naissances, l'accent étant mis sur l'intégration des réfugiés et des enfants déplacés dans leur propre pays. En République centrafricaine, un vigoureux travail de plaidoyer a permis l'adoption d'un décret présidentiel garantissant l'enregistrement gratuit des naissances. Suite à l'adoption d'un décret présidentiel en Angola, en septembre 2013, l'enregistrement des naissances est désormais gratuit pour tous les ressortissants, même si cela n'inclut malheureusement pas les réfugiés et demandeurs d'asile. Au Burundi, 35 000 rapatriés en provenance de la République-Unie de Tanzanie ont pu accéder aux services d'enregistrement des naissances.

### **D. Flux migratoires mixtes**

41. Compte tenu des difficultés complexes que posent la traite et les abus connexes qui ont été signalés dans cette sous-région, le Gouvernement soudanais, le HCR et l'OIM ont élaboré une stratégie de lutte contre les enlèvements et la traite des personnes dans la Corne de l'Afrique et en Afrique de l'Est. Les efforts déployés par les autorités soudanaises avec l'appui des organisations ont permis d'améliorer la sécurité dans les camps de réfugiés dans l'est du Soudan, d'intensifier les poursuites à l'encontre des auteurs de tels actes et d'améliorer l'assistance aux victimes. Depuis 2013, on a enregistré une baisse considérable des incidents signalés, même s'il y a eu une augmentation du nombre de cas à Khartoum.

42. Les gouvernements de la région d'Afrique australe ont continué de mettre en œuvre des mesures restrictives de contrôle des frontières pour lutter contre les flux migratoires mixtes, dans le cadre de leur action en faveur de la sécurité. En Afrique du Sud, les bureaux d'accueil des réfugiés de Port Elizabeth et de Cape Town sont demeurés fermés pendant toute la période, modifiant considérablement le système de protection des réfugiés à l'échelle nationale. En octobre 2013, les Nations Unies ont organisé un séminaire sur la protection des réfugiés et des migrants qui mettait notamment l'accent sur les solutions potentielles avec la migration de main-d'œuvre. Des fonctionnaires gouvernementaux de première ligne ont reçu une formation sur les flux migratoires mixtes au Botswana, au Malawi, en Afrique du Sud et en Zambie.

43. En août 2013, l’Afrique du Sud a promulgué un projet de loi sur la prévention et la lutte contre la traite des personnes. En mai 2014, le Parlement zimbabwéen a adopté un projet de loi sur la traite d’êtres humains qui intègre les Protocoles de Palerme dans l’arsenal juridique du pays. Au moment de la rédaction de ce rapport, le projet de loi était présenté à la signature du Président.

## **E. Apatridie**

44. Pendant la période considérée, la Côte d’Ivoire a adhéré à la fois à la Convention relative au statut des apatrides et à la Convention sur la réduction des cas d’apatridie. Les efforts se sont poursuivis pour venir en aide au grand nombre de personnes menacées d’apatridie en Côte d’Ivoire. D’après les estimations du gouvernement, il s’agit de 400 000 descendants de migrants qui s’étaient installés dans le pays sans établir leur nationalité et de 300 000 enfants qui n’avaient pas été reconnus à la naissance par la loi ivoirienne.

45. Les organisations onusiennes ont continué de travailler à la fois avec le Soudan du Sud et le Soudan pour réduire les risques d’apatridie en délivrant des documents d’identité confirmant la nationalité. Des exercices de profilage et d’enregistrement ont été entrepris pour vérifier le statut des migrants tchadiens qui ont fui la République centrafricaine et sont menacés d’apatridie, bon nombre d’entre eux n’ayant probablement plus de documents d’identité.

46. À sa cinquante-troisième session ordinaire, en avril 2013, la Commission africaine des peuples et des droits de l’homme a adopté la résolution 234 sur le droit à la nationalité. À sa cinquante-cinquième session ordinaire, en mai 2014, elle a adopté la résolution 277 sur l’élaboration d’un protocole à la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples sur le droit à la nationalité en Afrique. Le HCR continue de plaider activement auprès de la Commission pour l’adoption de ce protocole. Un plan d’action élaboré par le HCR à Addis-Abeba et par la Commission examinera la question de l’apatridie sur le continent africain.

## **F. Déplacements internes**

47. En dépit des progrès réalisés par certains pour trouver des solutions durables, le nombre de déplacés internes en Afrique n’a jamais été aussi élevé. Plus de 33 millions de personnes dans le monde étaient déplacées par les conflits et la violence à la fin de 2013. Le conflit en République centrafricaine et les conflits prolongés en République démocratique du Congo, au Nigéria et au Soudan contribuent pour une large part à ce total; en 2013, quatre des cinq pays enregistrant le plus grand nombre de nouveaux déplacements se trouvaient en Afrique subsaharienne.

48. En 2013, cinq autres États de l’Afrique sub-saharienne (l’Angola, la Côte d’Ivoire, le Malawi, le Rwanda et le Zimbabwe) ont ratifié la Convention de l’Union africaine pour la protection et l’assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), rejoignant les 17 États qui l’avaient déjà ratifiée. Le Rapporteur spécial sur les droits de l’homme des personnes déplacées dans leur propre pays a travaillé en étroite collaboration avec des organisations régionales afin de promouvoir, ratifier et mettre en œuvre la Convention de Kampala au niveau national. Au cours de l’année 2013, une série de cours et d’ateliers de formation ont

été organisés avec les partenaires chargés de la protection, y compris avec les gouvernements de 14 pays africains, lors d'un atelier qui s'est tenu à Kampala.

49. L'édition 2013 du Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis en matière de protection portait sur les différents défis à relever dans ce domaine et sur les solutions à l'intention des déplacés, présentant la Convention de Kampala comme le régime juridique régional. Le HCR a également apporté un soutien à l'Union africaine pour organiser des ateliers juridiques régionaux sur la Convention de Kampala.

## **IV. Réponse humanitaire**

### **A. Acheminement de l'aide**

#### **Alimentation et nutrition**

50. En 2013, le Programme alimentaire mondial (PAM) a distribué des vivres à 2,4 millions de réfugiés dans 23 pays africains. Le nombre de bénéficiaires a considérablement augmenté en raison des urgences en République centrafricaine et dans le Soudan du Sud. Suite à l'insuffisance de fonds, près d'un demi-million de personnes dans trois pays, notamment la République centrafricaine, le Tchad et le Soudan, ont été touchées par une diminution de 50 % de la quantité des vivres distribuées. Pendant la période considérée, les réfugiés du Libéria et du Burkina Faso ont été touchés par des diminutions de la quantité des vivres distribuées allant de 25 % à 49 %, tandis qu'elles atteignaient 10 % à 24 % au Mozambique et au Ghana. Même avant ces coupures récentes, des enquêtes nutritionnelles, réalisées dans plusieurs camps de réfugiés africains entre 2011 et 2013, ont révélé que la malnutrition aiguë, les retards de croissance et l'anémie atteignaient des seuils critiques.

51. Cette crise a donné lieu à une initiative commune du HCR et du PAM qui a mis en lumière le problème de la sécurité alimentaire pour les réfugiés en Afrique et a souligné que le PAM et le HCR subiraient des coupures drastiques d'ici la fin de l'année 2014, s'élevant respectivement à 183 millions de dollars et 39 millions de dollars. Lancée au milieu de l'année 2014, la campagne a non seulement appelé l'attention sur la diminution des rations alimentaires, mais aussi sur les stratégies d'adaptation auxquelles les réfugiés ont recours pour survivre, y compris l'abandon scolaire, le mariage précoce et la prostitution.

52. Concernant les conséquences de ces déficits de financement, le PAM et le HCR mettent en garde contre une augmentation des tensions entre les réfugiés et les populations avoisinantes. Par exemple, le manque de ressources financières nécessaires pour approvisionner en produits alimentaires les 17 500 réfugiés du camp de Dzaleka et du centre d'hébergement provisoire de Karonga, au Malawi, a entraîné une aggravation marquée des tensions avec les populations environnantes à laquelle il faudra remédier.

53. Les mesures d'urgence prises dans l'ensemble de la région soulignent à la fois l'importance de l'approvisionnement immédiat en nourriture et la nécessité de mettre en place un circuit d'acheminement cohérent. Des efforts croissants sont déployés pour passer de la distribution des produits alimentaires à des transferts monétaires et des bons d'alimentation. Au Niger, par exemple, 9 100 réfugiés ont

bénéficié de ces programmes, tandis que le soutien assuré aux communautés accueillant les réfugiés a contribué à faire baisser les taux de malnutrition sous le seuil des 10 % dans tous les sites à l'exception d'un. De même, au Burkina Faso, une combinaison de rations alimentaires et de bons d'alimentation est fournie à près de 27 000 réfugiés. En raison du taux de prévalence extrêmement élevé (24,5 %) de la malnutrition dans le camp de Goudebou, une distribution de vivres visant toutes les familles a été mise en place à partir de novembre 2013, réduisant la malnutrition de plus de moitié.

54. Pour les déplacés, dans des pays comme la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud, l'aide alimentaire et nutritionnelle est transposée à plus grande échelle. L'appui saisonnier s'est traduit par toute une série d'initiatives, de l'approvisionnement en biscuits énergétiques dans les situations d'urgence à la distribution générale de vivres dans les endroits où les déplacés ont temporairement trouvé refuge. L'UNICEF et ses partenaires intensifient par exemple les opérations pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la malnutrition dans le cadre de leur approche globale.

### **Santé publique et VIH/sida**

55. Les pays hôtes, les Nations Unies et les partenaires du secteur humanitaire se sont mobilisés pour réduire la morbidité et la mortalité dans les pays limitrophes de la République centrafricaine et du Soudan du Sud. Ces crises se sont notamment caractérisées par des épidémies de rougeole et de méningite touchant les réfugiés et les populations hôtes (Ouganda), des blessures graves, des problèmes de santé mentale et de malnutrition et une pénurie de vaccins. La situation a été aggravée par l'accès limité aux soins de base et les obstacles à l'évacuation médicale. Par le biais de la coordination régionale, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) renforce la surveillance et les systèmes d'alerte précoce et les groupes de spécialistes de la santé font l'inventaire des compétences et des capacités techniques des partenaires pour faciliter la prestation des services de santé dans les zones prioritaires.

56. En Afrique de l'Ouest, l'apparition continue de nouveaux cas de poliomyélite a suscité l'organisation de campagnes de sensibilisation massive à la polio. L'OMS et d'autres organisations des Nations Unies appuient les mesures prises pour endiguer la polio dans les pays comme le Mali, la Somalie et le Soudan du Sud.

57. À la fin de l'année 2013, 97 % des réfugiés en Afrique avaient accès à un traitement antirétroviral sur le même pied d'égalité que les ressortissants de leur pays d'asile. En outre, en 2013, 95 % des opérations du HCR s'étaient dotés de service afin de prévenir la transmission mère-enfant aussi bien chez les réfugiés que chez les ressortissants nationaux. Avant le début de la crise en République centrafricaine, quelque 12 000 à 15 000 personnes bénéficiaient d'un traitement antirétroviral dans le pays. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et ses partenaires ont effectué une analyse de la situation pour rétablir l'accès des patients au traitement. Dans quatre camps de déplacés de Bangui, ONUSIDA a également dispensé un appui consultatif pour le dépistage du VIH/sida, a soutenu les victimes de violence sexuelle et sexiste et a travaillé sur la prévention de la transmission mère-enfant. À ce jour, le PAM a fourni un soutien nutritionnel supplémentaire à 3 200 personnes souffrant du VIH/sida en République centrafricaine.

## **Éducation**

58. L'éducation demeure une composante essentielle de la protection pour les enfants et les jeunes touchés par les conflits et les déplacements en Afrique. Dix-huit pays ont élaboré ou ébauché des stratégies pour l'éducation des réfugiés reposant sur la protection des enfants, ainsi que sur la prévention des actes de violence sexuelle et sexiste et la prise en charge des victimes, en consultation avec les gouvernements hôtes, l'UNICEF et les partenaires. Trois opérations ont ébauché des stratégies d'urgence répondant spécifiquement aux besoins éducatifs non satisfaits des populations de réfugiés, une tendance notable ces dernières années, en particulier en République centrafricaine et au Mali. Dix-sept opérations se sont bornées à fournir un appui et un accès aux systèmes éducatifs des pays hôtes pour les réfugiés conformément à la Stratégie d'éducation du HCR pour 2012-2016. La collaboration avec les ministères de l'éducation et les partenaires pour canaliser les fonds d'urgence vers le système national d'appui dès l'apparition des urgences, la fourniture de programmes accélérés et adaptés à chaque âge pour les populations n'ayant jamais été scolarisées et l'intégration des réfugiés dans les statistiques utilisées pour planifier l'éducation au niveau national sont désormais devenues des composantes essentielles de toutes les stratégies d'éducation nationale et d'éducation d'urgence des réfugiés.

59. La collecte précise des données relatives aux enfants d'âge scolaire demeure un défi, notamment les chiffres concernant les inscriptions, la rétention et l'achèvement scolaires, et les statistiques concernant les populations vivant en dehors des camps. Le taux moyen de scolarisation des enfants réfugiés maliens dans les pays limitrophes est de 44 %. Dans les pays touchés par l'afflux de Somaliens en 2011, le taux moyen de scolarisation de l'ensemble des enfants réfugiés est de 40 %. Les taux de scolarisation des enfants réfugiés sud-soudanais sont inégaux dans la région, mais atteignaient en moyenne près de 40 % en mai 2014. La situation des réfugiés provenant de République centrafricaine est plus désastreuse, avec un taux régional moyen de scolarisation d'environ 20 %. On estime que 85 % des enfants et des jeunes d'âge scolaire touchés par la crise des réfugiés en République centrafricaine n'ont eu qu'un accès limité, voire aucun accès à une éducation formelle, avant d'être déplacés.

60. Dans l'enseignement secondaire, les taux de scolarisation des réfugiés africains demeurent très faibles (souvent inférieurs à 15 %), ce qui s'explique en grande partie par les frais de scolarité plus élevés à ce niveau d'enseignement. Il s'agit donc d'un secteur à améliorer en priorité, car un meilleur accès à l'enseignement secondaire formel contribue grandement à la prévention des mariages et des grossesses précoces, au recrutement forcé, à l'exploitation par le travail et aux multiples problèmes de violence sexuelle ou sexiste.

## **Création de moyens de subsistance**

61. Les organisations onusiennes soutiennent activement les stratégies visant à améliorer l'autosuffisance des réfugiés, notamment pour leur permettre de vivre au sein des communautés d'accueil, de travailler et de contribuer à l'économie locale. Cette approche s'est avérée déterminante dans plusieurs situations d'exil prolongé, comme au Tchad, en Ouganda et en Zambie.

62. D'autres efforts ont été entrepris pour améliorer la vie dans les camps, notamment en Érythrée, où les réfugiés et leurs communautés d'accueil participent,

depuis 2013, à un programme pluriannuel de soutien aux moyens de subsistance et à l'autosuffisance, qui comporte une aide à l'élevage et à l'horticulture. Au Malawi, 17 500 réfugiés ont un accès restreint aux terres arables ou aux moyens de subsistance. Compte tenu de cette situation, un centre communautaire a été créé pour favoriser l'indépendance économique et améliorer l'autosuffisance par le biais de projets générateurs de revenus.

63. Au Burundi, 2 000 rapatriés et déplacés ont bénéficié d'un programme consacré à la formation professionnelle et à l'entreprenariat, assorti d'un appui technique pour la création de coopératives, qui a pu voir le jour grâce à l'Organisation internationale du Travail (OIT). Dans le contexte du Soudan du Sud, où le niveau d'éducation et d'alphabétisation est faible et où le chômage et le sous-emploi sont élevés, l'OIT met l'accent sur le renforcement des capacités en introduisant des compétences fondamentales en demande sur le marché et en fournissant des kits de démarrage à 1 500 femmes et jeunes.

64. Mise en œuvre à titre expérimental dans l'est du Soudan, l'Initiative des solutions de transition cible 12 camps de réfugiés et un camp de déplacés dans une approche progressive. Elle vise à consolider les camps et à les convertir en localités viables en proposant des formations professionnelles et un accès aux services de microcrédit pour mettre en place des activités génératrices de revenus.

## **B. Capacités et limites de l'intervention humanitaire**

### **Sécurité des personnes relevant de la compétence du HCR et du personnel humanitaire**

65. Les problèmes de sécurité auxquels se heurte l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, notamment la République centrafricaine et le nord du Mali, continuent de restreindre les opérations humanitaires et empêchent les intervenants du secteur d'accéder aux personnes dans le besoin. En République centrafricaine, les violences et l'instabilité qui se sont intensifiées pendant la quasi-totalité du premier trimestre de 2014 ont empêché le déploiement du personnel et la réouverture des bureaux, retardant l'accès aux communautés qui avaient désespérément besoin d'aide. Au Mali, la situation qui prévaut dans le nord du pays depuis 18 mois a été entachée par de nombreux incidents perpétrés par les insurgés islamistes, ainsi que par les opérations militaires et les affrontements récents qui ont entravé les opérations des partenaires humanitaires autour de Gao et de Tombouctou.

66. La situation au Soudan du Sud demeure aléatoire et incertaine avec notamment les difficultés rencontrées pour maintenir le caractère civil et humanitaire de l'asile. La situation s'est effectivement détériorée pendant la première moitié de 2014, menaçant directement la sécurité des réfugiés et des communautés d'accueil, en particulier les femmes et les enfants.

### **Accès**

67. Au Soudan du Sud, la sécurité alimentaire des réfugiés hébergés dans des camps isolés a considérablement diminué entre mars et mai 2014, malgré les initiatives hors du commun mises en place telles que les ponts aériens et les approvisionnements locaux. Pour les réfugiés qui affluent au Cameroun, l'accès



demeure difficile, coûteux et lent. Les réfugiés traversent plus de 30 postes frontière dispersés le long d'une frontière de plus de 900 kilomètres. Bon nombre d'entre eux ne parviennent pas aux centres de transit pour y recevoir une aide immédiate et, dans certains cas, il faut plusieurs jours pour atteindre les réfugiés arrivés dans des villages isolés. Le très mauvais état de l'infrastructure routière, aggravé par la saison des pluies, a entravé l'acheminement des vivres, des abris et des produits non alimentaires depuis les centres d'approvisionnement.

## **V. Mettre fin aux déplacements forcés**

### **A. Retours volontaires**

68. Plus de 168 000 réfugiés ont pu réintégrer leur foyer en 2013. Les retours les plus importants ont eu lieu en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo (province de l'Équateur) et en Somalie. Quelque 20 000 réfugiés ivoiriens ont notamment été rapatriés en 2013 et plus de 8 000 sont rentrés au Libéria en 2014. Environ 45 000 réfugiés ivoiriens sont toujours au Libéria, un chiffre nettement inférieur à celui des 220 000 réfugiés atteint au pic de la crise postélectorale de 2010-2011.

69. Près de 1 666 Angolais ont été volontairement rapatriés en 2014, et plus de 500 sont revenus au cours des quatre premiers mois de l'année 2014. Le rapatriement des Angolais réfugiés en République démocratique du Congo est en cours de préparation et s'effectuera une fois que ceux qui sont encore sur place auront été identifiés. Parallèlement, plus de 6 000 Rwandais sont volontairement rentrés dans leur pays en 2013, la plupart venant de la République démocratique du Congo et, dans une moindre mesure, de l'Ouganda. Suite à une réunion ministérielle organisée à Pretoria en avril 2013, à laquelle participaient le Rwanda et les principaux pays d'asile, un accord a été conclu afin de développer une approche mettant un terme au statut de réfugié, adaptée au contexte de chaque pays d'asile. Enfin, près de 500 réfugiés éthiopiens dans le Soudan du Sud ont été assistés dans leur rapatriement volontaire, certains ayant bénéficié d'une évacuation aérienne d'urgence lors des premiers mois de l'année 2014.

### **B. Intégration locale**

70. Le Gouvernement zambien a mis à exécution sa décision d'intégrer localement 10 000 réfugiés nés et élevés en Zambie et appartenant à la deuxième ou à la troisième génération de réfugiés, notamment les réfugiés angolais et rwandais. Cette initiative comporte plusieurs volets, dont la délivrance de pièces d'identité et l'intégration socioéconomique, et devrait être finalisée d'ici à 2016. Après avoir fourni une aide alimentaire aux réfugiés de ce pays pendant 40 ans, le PAM a progressivement mis fin à cette dernière en 2013. Seuls quelque 3 700 réfugiés y sont encore tributaires de l'aide alimentaire. Les projets locaux d'aide à l'établissement ont des effets positifs sur la stabilité des foyers et sur les revenus. Par exemple, une étude portant sur des ménages ayant bénéficié d'un projet local d'aide à l'établissement des réfugiés a révélé une augmentation du revenu mensuel moyen, qui a eu des conséquences positives sur la nutrition des ménages, comme le

confirme l'édition 2013 de l'Enquête nutritionnelle zambienne, et une amélioration de l'accès aux autres services tels que l'éducation des enfants.

71. Au milieu de l'année 2014, le processus d'intégration locale des réfugiés libériens prenait fin en Gambie, en Guinée-Bissau et au Nigéria, et se poursuivait dans les autres pays. Près de 1 000 personnes restent menacées d'apatridie, car leur nationalité libérienne n'a pas encore été confirmée. Le HCR encourage le Gouvernement du Libéria à entreprendre des missions pour examiner ces cas et trouver des solutions. Jusqu'ici, quelque 5 600 passeports ont été délivrés et distribués à des réfugiés libériens dans les pays d'asile.

72. La République d'Afrique du Sud a délivré des permis de résidence pour faciliter l'intégration locale de plus de 2 000 ex-réfugiés angolais. Le Gouvernement namibien délivre actuellement des permis de résidents permanents à 1 700 ex-réfugiés angolais.

73. L'intégration locale est également encouragée par le biais des cadres régionaux existants, tels que le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Ce mécanisme s'est avéré important, par exemple pour les réfugiés libériens dont le statut a expiré pendant l'année et qui avaient choisi de s'intégrer localement dans leur pays d'asile.

### **C. Réinstallation**

74. Un nombre record de demandes de réinstallation (28 452) ont été déposées en Afrique sub-saharienne en 2013, soit pratiquement le double par rapport à 2012. Ces progrès ont été facilités par une meilleure identification des cas de réinstallation suite à des opérations de vérification et d'enregistrement. Lancée au début de l'année 2012, la stratégie régionale pour la réinstallation des réfugiés issus de la République démocratique du Congo a permis d'améliorer les perspectives de réinstallation au Burundi, au Rwanda, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Au moment de la rédaction du présent rapport, quelque 12 200 personnes avaient déposé une demande de réinstallation.

### **D. Pérennité des solutions**

75. Des projets d'autosuffisance ont été soutenus par les Nations Unies dans au moins sept pays africains (le Burundi, l'Érythrée, le Kenya, le Mali, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud), permettant la réintégration durable de plus de 2 500 réfugiés, déplacés et rapatriés. Dans l'est de la République démocratique du Congo, 265 déplacés (parmi lesquels on dénombrait 120 femmes) ont reçu une formation sur la gestion des microentreprises. Au Burundi, un programme de développement commercial destiné aux réfugiés a permis d'accroître le niveau des revenus et d'améliorer la cohésion sociale pour plus de 300 ménages.

76. Le programme de promotion de l'autosuffisance, mis en place par le HCR et l'OIT à Dollo Ado, en Éthiopie, avec le soutien de la Fondation IKEA, complète le programme de développement du Gouvernement et intègre les réfugiés et les communautés d'accueil. Ce programme donne la priorité aux activités contribuant à

améliorer l'autosuffisance avec la mise en place de moyens de subsistance permettant de se libérer peu à peu de la dépendance à long-terme vis-à-vis de l'aide. Il vise à renforcer la résilience des réfugiés en prévision de leur retour dans leur région d'origine en Somalie occidentale. Une augmentation corrélative du revenu des ménages, y compris l'appropriation des animaux et des activités agricoles, a été remarquée en 2013. Des approches novatrices dans le domaine de l'hébergement des réfugiés, des énergies renouvelables et de la disposition des camps sont également testées à Dollo Ado pour éventuellement être mises en œuvre dans d'autres opérations. En plus de fournir une formation sur le développement des coopératives et la gestion d'entreprise, l'OIT a également mis à disposition une aide financière pour améliorer les moyens de subsistance des réfugiés. À Kobe, 57 initiatives commerciales bénéficient d'un appui financier individuel allant jusqu'à 3 000 dollars.

77. Par le biais de son Initiative de solutions transitoires, le HCR met en œuvre des approches novatrices pour passer rapidement de l'aide humanitaire à l'autosuffisance, notamment au Cameroun et au Niger. Cette approche fait intervenir les ministères compétents, la société civile, le secteur privé et les acteurs du développement pour appuyer le renforcement des capacités, autonomiser les réfugiés sur le marché économique et réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide.

## VI. Partenariats

78. Le Modèle de coordination des réfugiés du HCR, qui vise à garantir la prévisibilité et la cohérence dans les interventions d'urgence humanitaire, a été lancé en 2013. Compte tenu des situations très diverses des réfugiés, le modèle propose des approches souples et des structures d'intervention pragmatiques et coordonnées, réunissant les gouvernements, les organisations onusiennes et les partenaires traditionnels et non traditionnels pour améliorer la coordination et les mesures prises lors de ces urgences. Les consultations organisées en Ouganda, en avril 2014, avec les Nations Unies et les organisations non gouvernementales partenaires ont examiné les défis à relever et les possibilités offertes par ce modèle. Un atelier de présentation du modèle a été organisé, en juin 2014, en République démocratique du Congo où le HCR et le Bureau de coordination des affaires humanitaires ont également lancé leur document commun intitulé « Joint UNHCR-OCHA note on mixed situations: coordination in practice » qui concerne les réfugiés et les déplacés. D'autres missions sont prévues pour la deuxième moitié de l'année 2014 afin de mettre en place le modèle, y compris dans les situations mixtes.

79. Des interventions de niveau 3 à l'échelle du système ont été décrétées en République centrafricaine et au Soudan du Sud. L'examen opérationnel par les pairs, qui doit être réalisé dans les 90 jours suivant le décret de l'intervention, est prévu pour la fin juin 2014 au Soudan du Sud et permettra d'amorcer un renforcement notable des capacités et du leadership. Des coordonnateurs adjoints pour les actions humanitaires ont été déployés dans ces deux crises. L'intervention réalisée dans les pays de niveau 3 et dans les pays limitrophes qui accueillent les réfugiés a été renforcée grâce à un financement rapidement alloué par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires.

80. Depuis janvier 2013, le projet interinstitutions Capacité de protection de réserve a facilité le déploiement de huit hauts responsables de la protection dans les

organisations onusiennes africaines pour appuyer la protection et la coordination des programmes de protection visant les enfants, renforcer la protection lors des catastrophes naturelles et aider les gouvernements à mettre en œuvre des politiques nationales pour les déplacés et des solutions durables dans des pays comme le Burundi, le Kenya, le Mali, le Nigéria, la Somalie et le Soudan. Des services d'experts supplémentaires ont également été fournis au niveau sous-régional, en Afrique australe, pour renforcer la réponse commune des organismes chargés de la protection et des organisations ayant d'autres responsabilités auprès des réfugiés, des rapatriés et des déplacés.

81. Les organisations onusiennes mettent en œuvre des opérations dans le domaine de la protection et de l'humanitaire en collaboration avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales partenaires. Ces dernières s'engagent dans toutes les facettes de l'action humanitaire, à savoir l'accueil, la santé, la nutrition, l'hébergement, la coordination et la gestion du camp, la protection, la protection des enfants, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, ainsi que dans d'autres secteurs. Les organisations non gouvernementales sont également des partenaires clés pour intégrer la perspective hommes-femmes dans les interventions humanitaires conformément au cadre de résultats stratégiques des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, par exemple au Soudan, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

82. Compte tenu du rôle essentiel que jouent les organisations non gouvernementales nationales dans la prise en charge des crises humanitaires, le renforcement de leurs capacités d'intervention demeure une priorité. En 2013, l'Équipe spéciale des organisations non gouvernementales d'Afrique, qui représente près de 60 organisations non gouvernementales nationales dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, a organisé deux séances de formation régionale en Afrique australe et occidentale sur la gestion des programmes et la gestion financière.

83. En 2013, à la vingt et unième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, organisée à Addis-Abeba, l'Assemblée a adopté le Plan stratégique de la Commission pour 2014-2017. L'un des principaux objectifs du Plan stratégique est de renforcer le fonds humanitaire de l'Union africaine, en mettant en place des mesures permettant d'atteindre des normes de protection et d'assistance plus strictes pour les réfugiés, les déplacés et autres personnes touchées par les conflits.

84. En Côte d'Ivoire, le Programme de développement des Nations Unies et le HCR mettent au point une stratégie de solutions durables pour les déplacés et les rapatriés conformément au cadre préliminaire du Secrétaire général visant à mettre un terme aux déplacements au lendemain d'un conflit, qui fixe des priorités et des responsabilités afin de soutenir des solutions durables pour ces populations.

## **VII. Conclusion et recommandations**

85. Malgré les progrès réalisés pour trouver des solutions durables et le retour de nombreux réfugiés dans leur pays d'origine ou leur intégration sur place, de nouvelles situations d'urgence et des urgences en cours en Afrique ont provoqué des déplacements internes massifs et entraîné une augmentation du nombre de nouveaux réfugiés pour la quatrième année consécutive. Les déplacements forcés ont exposé les populations à de nombreux risques en matière de protection, notamment aux

recrutements forcés, aux actes de violence sexuelle et sexiste, aux attaques armées, aux enlèvements et à la traite d'êtres humains.

86. En vue de maintenir la paix et la sécurité en Afrique, et de soulager les souffrances de millions de personnes à travers tout le continent, tous les États devraient s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe de protéger les réfugiés et de garantir des droits de l'homme de tous les peuples. Cela implique de respecter pleinement le principe de non-refoulement, de maintenir l'ouverture des frontières, de lutter contre la xénophobie, de garantir le caractère humanitaire et civil des sites de déplacement, de mettre un terme à l'impunité pour toutes les formes de violence, y compris la violence sexuelle et sexiste.

87. Tous les acteurs étatiques et non étatiques sont instamment priés de garantir à toutes les personnes dans le besoin, y compris les réfugiés et les déplacés, un accès rapide et sans entrave à l'aide humanitaire, conformément au droit international humanitaire. Ils sont également invités à garantir la sécurité des travailleurs humanitaires, de façon à ce qu'une aide impartiale puisse être fournie en toute sécurité, même pendant la poursuite des hostilités. Tous les États africains sont encouragés à signer, ratifier et mettre en œuvre la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

88. Tous les acteurs étatiques et non étatiques sont instamment priés de respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire afin de prévenir les déplacements forcés de populations civiles à l'intérieur des frontières nationales. Lorsque les déplacements sont inévitables, les États devraient prendre des mesures pour garantir la sécurité de ces populations.

89. Les États qui ont déjà ratifié la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique doivent être félicités; les États membres de l'Union africaine qui ne l'ont pas encore fait sont encouragés à signer et ratifier cet instrument. En outre, les États qui ont ratifié la Convention devraient l'intégrer dans leur droit interne. Tous les États devraient concevoir des dispositifs nationaux pour les personnes déplacées, en vue de prévenir et de gérer toutes les situations de déplacement interne découlant de conflits armés, de violence généralisée, de violations des droits de l'homme et de catastrophes d'origine naturelle ou humaine, et d'y trouver des solutions.

90. Les États africains qui n'ont pas encore adhéré à la Convention relative au statut des apatrides et à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie devraient envisager de le faire. Les États sont invités à travailler avec les organismes compétents, notamment le HCR, pour recenser sur leur territoire les groupes apatrides et ceux qui risquent de le devenir, et à remanier leur législation afin de combler les lacunes qui causent ou perpétuent l'apatridie.

91. Tous les États, y compris les pays d'origine, les pays d'accueil et les pays donateurs sont invités, en collaboration avec les acteurs du développement, de la construction de la paix et de l'aide humanitaire, à soutenir la recherche de solutions pour les millions de réfugiés et de personnes déplacées sur le continent.

92. Tous les efforts doivent être faits pour s'assurer que les personnes déplacées puissent retrouver une vie paisible et productive et qu'elles ne restent pas en exil prolongé. Les gouvernements doivent travailler en étroite collaboration avec les acteurs du développement et de l'aide humanitaire pour élaborer des stratégies et des solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées, notamment en

les intégrant dans les plans nationaux, en garantissant l'accès à l'emploi et en prenant toutes les mesures préventives pour mettre un terme aux déplacements.

93. Les États, les organismes d'aide humanitaire et de développement et les organisations non gouvernementales sont instamment priés d'intégrer les populations affectées afin qu'elles participent activement à la formulation des priorités des programmes et des activités les concernant directement à tous les stades du déplacement.

---